

Humanisation des soins

Accueillir et accompagner dans les lieux de soins, à l'hôpital et en ville

**APPEL À
PROJETS
2023**

DATE LIMITE
DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
29 MARS 2023

Contexte

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

L'hyper-médicalisation, associée au manque de moyens et à la multiplication des recommandations et des protocoles, contribue à une déshumanisation des soins. La crise sanitaire mondiale est venue ébranler un système de santé déjà fragile. Les soignants ont été heurtés de plein fouet par cette crise sans précédent et ont dû mettre en place de nouvelles organisations de soins pour pouvoir accueillir les malades et pour faire face à des situations thérapeutiques et éthiques complexes. Les proches des malades ont également été très impactés, avec une rupture brutale et douloureuse du lien, qui perdurent dans une moindre mesure avec des distanciations sociales imposées dans les lieux de soins.

La crise a cependant permis de remettre en lumière l'importance de la relation soignants - soignés, dont l'alliance est pourtant indispensable dans le processus thérapeutique des personnes malades.

Face aux enjeux auxquels le système de santé est confronté, la Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients et de leurs proches, sur le sens et l'amélioration de leur pratique, et qui veulent développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les patients et leurs aidants, qui souhaitent développer des partenariats en santé, et dont l'expérience et l'expertise de leurs maladies sont indispensables dans le parcours de soins.

Objectifs

La Fondation de France examinera les projets permettant de :

- favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues et de leurs proches, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité ;
- soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles : surcharge de travail, fermeture de lits, absence de personnel, nouvelles organisations, refus de soins, annonces de maladies graves, violences, etc. ;
- soutenir les patients développant des projets permettant de reconnaître et promouvoir leurs savoirs expérientiels.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- Projets de formations d'équipe aux situations spécifiques, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité...
- Projets de soutien aux équipes soignantes.
- Projets autour de la médiation, l'interprétariat.
- Projets d'accueil et d'accompagnement des patients et des proches, co-construction de projets de soin (soignés et leurs proches, soignants,).
- Projets d'associations de patients et de représentants des usagers permettant de partager, de faire reconnaître leur expertise de la maladie et du parcours de santé, et de développer la culture du partenariat en santé.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, notamment associations d'usagers, patients, soignants, et aux structures de soins, dans et hors de l'hôpital, à but non lucratif. Les associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Les projets portés par un Ehpad ne sont pas recevables, l'Ehpad étant considéré comme un lieu de vie et non comme un lieu de soins. Les initiatives concernant les personnes âgées en situation de vulnérabilité sont prises en compte dans le cadre du programme « Personnes âgées », qui développe des appels à projets spécifiques, consultables sur notre site.

Quels critères de sélection ?

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité de la démarche de l'équipe ;
- co-construction des projets avec les patients et/ou représentants des usagers à toutes les étapes : conception, mise en œuvre et évaluation ;
- pluridisciplinarité des équipes et des projets ;
- partenariats effectifs et complémentaires ;
- pour un projet porté par une structure de soins, participation financière ou engagement à la pérennisation de l'action de la part de l'établissement indispensable ;

- souci d'évaluation de la démarche ;
- souci de communication autour du projet et de diffusion de ses résultats ;
- soutenir les collaborations entre les différents acteurs et les expérimentations sur des organisations de parcours de soins à l'hôpital et en ville.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, le remplacement du personnel, les formations relevant de la formation continue. La Fondation de France ne soutient pas les vacations de techniques paramédicales (sophrologie, hypnothérapie, art-thérapie, etc.).

Elle ne finance pas les travaux et l'achat d'équipements médicaux. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante de la démarche ne sont pas financés.

Elle ne finance pas le fonctionnement habituel d'une structure, ni les projets de manière rétroactive : les demandes, qui peuvent être pluriannuelles, devront concerner des projets débutant mi-2023.

Les projets doivent être présentés par les équipes concernées, et non par les prestataires participant au projet.

Les projets de recherche ou les études ne sont pas recevables dans cet appel à projets.

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention. Les porteurs de projets n'ayant pas bénéficié d'une subvention dans le cadre de cet appel à projets seront prioritaires.

En 2022, la moyenne des subventions accordées était de 18 000 euros pour un an.

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation de France pourra soutenir des projets pluriannuels.

Cet appel à projets est éligible aux aides méthodologiques complémentaires.

Comment répondre ?

L'appel à projets *Humanisation des soins* est ouvert jusqu'au 29/03/2023 avant 17h.

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** jusqu'au 29/03/2023 avant 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.